

LONGE FREEBLAST EN SANGLE ANTISTATIQUE ATEX AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE L2.0M MATÉRIEL ATEX

► Description du produit

LONGE EN SANGLE ANTISTATIQUE ATEX AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE L2.0m est un équipement de sécurité robuste et fiable, spécialement conçu pour les travaux en hauteur dans des environnements exigeants, offrant une protection optimale et une conformité aux normes de sécurité les plus strictes.

LONGE EN SANGLE ANTISTATIQUE ATEX AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE mesure 2 m de long et est équipée d'un mousqueton en aluminium à verrouillage vis, ainsi qu'un mousqueton à fermeture et verrouillage automatique double action, en aluminium pour échafaudage de type ATEX.



► Caractéristiques et avantages

- Une longe simple
- Sangle : Polyester de 44 mm de largeur, conçue avec des propriétés antistatiques pour une utilisation en toute sécurité dans des environnements sensibles aux charges électrostatiques.
- Absorbeur d'Énergie : Fabriqué en polyamide et polyester antistatiques, cet absorbeur d'énergie garantit une absorption efficace de l'énergie en cas de chute, limitant ainsi l'impact à moins de 6 kN.
- Connecteurs : Comprend un mousqueton d'échafaudage en aluminium à fermeture et verrouillage automatique double action, avec une ouverture de 60 mm (référence : FA5020860), ainsi qu'un mousqueton en aluminium à verrouillage à vis, avec une ouverture de 22 mm (référence : FA5010322).
- Longueur : 2 mètres, connecteurs compris, pour une utilisation polyvalente.
- Conformité : Conforme aux normes EN355:2002 (Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Longes de retenue et longes de maintien), EN1149-1:2006 (Résistivité de surface), EN13463-1 (2001) (Équipements de protection pour atmosphères explosibles – Partie 1: Terminologie et méthodes de test générales), et EN136463-5 (2006) (Équipements de protection pour atmosphères explosibles – Partie 5: Protection par la construction "c").
- Utilisation en Atmosphère ATEX (Zone 1) : Cette longe est adaptée à une utilisation en atmosphère ATEX, notamment dans les zones 1 où des atmosphères explosives peuvent être présentes (Directive ATEX 94/9/CE).